



## OUVERTURE DE COMPTE

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

N° Tél : \_\_\_\_\_ N° Fax : \_\_\_\_\_

@ Mail : \_\_\_\_\_

Joindre obligatoirement un RIB et un extrait Kbis

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### • GÉNÉRALITÉS

Nos conditions générales de vente s'appliquent dans toutes leurs dispositions. Toutes autres conditions ne nous engageant qu'après confirmation écrite de notre part pour toutes commandes présentes et à venir. Aucune clause contraire établie par l'acheteur ne peut venir y déroger. Le seul fait de nous passer commande après avoir procédé à une ouverture de compte vaut l'acceptation sans réserve de présentes.

### • PRISES DE COTES

Il est de la responsabilité du client de prendre les cotes et de les valider pour commande. Même s'il est assisté dans cet exercice par le technico-commercial de SàRL VOLALUX, ce dernier ne peut se substituer au client. SàRL VOLALUX n'acceptera pas de litiges liés à des prises de cotes ou erreurs de dimensions mettant en cause un technico-commercial ou le siège.

### • DEVIS — CREATION — INGENIERIE

#### — ADAPTATION DES PRODUITS

Nos devis mentionnent une période de validité. Passé ce délai les conditions des devis peuvent être modifiées en fonction des conditions économiques.

La propriété, notamment intellectuelle, de nos créations, solutions techniques sur projets spécifiques, ingénierie, nous demeure acquise.

Dans tous les cas, et conformément à la norme EN 13241-1,1 appartient au client, à ses conseils, ou à la maîtrise d'œuvre, sous leur responsabilité, de s'assurer de l'adéquation des produits commandés à SàRL VOLALUX avec l'utilisation qui en sera faite par le client final et de vérifier que les produits conviennent au type de réalisation, aux conditions d'emploi prévues et aux conditions de pose du chantier (notamment les contraintes liées à l'exposition des sites ou à leur environnement éventuellement agressif (acidité, salinité...)).

Un devis ne sera jamais considéré par SàRL VOLALUX comme un document juridique valant accusé réception de commande.

### • CONCEPTION TECHNIQUE DES PRODUITS

Les conceptions techniques des produits catalogue et hors catalogue sont données à titre indicatif.

SàRL VOLALUX se réserve le droit d'apporter aux produits toutes modifications jugées utiles pour en améliorer la qualité technique ou esthétique, ou dans le cas de difficulté d'approvisionnement et ce, sans préavis.

### • DIMENSIONS

Les dimensions maximales de fabrication sont données dans les fascicules techniques (chapitre « limite d'utilisation »)

### • COMMANDES

Il est rappelé que nos produits sont destinés aux professionnels de la fermeture, du bâtiment et de la construction. En conséquence, SàRL VOLALUX se réserve le droit de refuser la prise en compte de toute commande jugée anormale à cet égard.

### 1 - ENREGISTREMENT DE LA COMMANDE

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas passée sur bon de commande signé et tamponné par le Client ou encore par tout autre support écrit émanant de façon indéniable du Client. Un devis retourné signé et tamponné par le client sera considéré comme une commande.

### 2 - VALIDATION DE LA COMMANDE

La vente n'est définitivement conclue que lorsque nous accusons réception, par écrit, du bon de commande ou du devis signé et tamponné et de tous les éléments techniques et financiers nécessaires au lancement en fabrication.

Nous ne sommes engagés que par les caractéristiques de la commande qui n'ont pas été modifiées sur l'accusé de réception de commande en quantité, qualité, dimensions, et conditions de règlement. Cet accusé de réception de commande est envoyé par fax ou par mail.

En conséquence, le client doit s'assurer :

- 1) qu'il a reçu l'accusé de réception correspondant à sa commande.
- 2) que les termes de cet accusé de réception de commande correspondent intégralement à sa commande, quels que soient les documents préalables utilisés (devis, plan ou tout autre document,

éventuellement source d'interprétation).

En cas de litige, c'est le contenu de l'accusé de réception de commande de SàRL VOLALUX qui fait foi.

Aucun litige ne sera accepté évoquant une erreur de devis « une non concordance entre commande et devis », « une mauvaise interprétation de plan »...etc.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans notre accord écrit préalable.

### 3 - REFUS DE LA COMMANDE

Dans le cas où un client passe une commande sans avoir effectué les paiements échus, nous pourrions refuser de prendre en considération la commande et de livrer les produits sans que le client puisse prétendre à indemnité pour quelque cause que ce soit.

### 4 - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Aucune modification ou annulation de commande ayant fait l'objet d'une confirmation écrite n'est possible sans notre accord express. Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de facturer la part de commande traitée. En cas de modification acceptée, un nouveau délai de fabrication est indiqué.

### • PRIX

Le prix des produits figure dans les devis émis. Ils s'entendent nets et sans escompte.

Nous ne sommes fermement engagés que par les prix figurant sur les devis en vigueur au moment de la commande, ou par les prix ayant fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

Les prix s'entendent hors taxes, départ de nos usines, même pour les transports assurés par nous, et produits emballés de manière adéquate par rapport aux conditions de livraison.

Nos tarifs sont susceptibles de modifications sans préavis.

La durée de validité des prix remis est mentionnée sur chaque devis.

### • DÉLAIS DE FABRICATION

Les délais de fabrication indiqués dans nos acceptations de commandes sont donnés à titre indicatif ; leur dépassement ne peut, en aucun cas, donner lieu à annulation de la commande ni au

paiement d'une quelconque indemnisation.

Ils s'ouvrent à compter de l'accusé réception de la commande émis par nos soins et de la disponibilité de l'ensemble des données techniques nécessaires à la mise en fabrication, éventuellement accompagnées des éléments financiers ainsi qu'il est dit à l'article "Paiements" ci-après.

### • TRANSPORTS - EXPEDITIONS

Les produits sont vendus, sauf stipulations contraires mentionnées sur le devis, frais de port inclus, ils voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport retenu.

**Les marchandises doivent être vérifiées dès réception en présence du livreur.**

**Conformément à l'article L133-3 du nouveau code de commerce, toute anomalie (dégradation, manquant, erreur...) doit faire l'objet de réserves précises et détaillées sur le récépissé de transport, puis confirmées dans les 3 jours ouvrables par lettre recommandée au transporteur, dont copie sera adressée simultanément à notre société. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves dans les conditions ci-dessus sera considéré accepté par le client.**

**En particulier, les réserves du type « sous réserve de déballage » ou du type « produit abîmé mais emballage intact » ne peuvent en aucun cas être prises en compte.**

Dans l'intérêt de nos clients, nos expéditions sont faites par la voie la plus rapide et la plus économique. Les expéditions par express, par service rapide ou avec modalités spéciales (transports spécialisés, containers...) sont toujours à la charge du client.

Les opérations de manutention et de déchargement sont à la charge et aux risques du client qui doit mettre à disposition le personnel nécessaire.

Les délais de transport qui s'ajoutent aux délais de fabrication, sont donnés à titre indicatif, ils ne peuvent donner lieu à demande de dédommagement, même pour une livraison sur chantier, et quels que soient les efforts faits pour essayer de respecter une date de livraison. Tout changement d'adresse de



livraison demandé par le client après l'enregistrement de la commande, et à fortiori en cours de transport, sera pris en compte au mieux par SàRL VOLALUX, mais sans garantie.

SàRL VOLALUX se réserve le droit d'inclure dans sa tarification les frais de port selon diverses modalités, que ce soit au réel, en Franco ou par une participation aux frais de port.

En cas de refus d'expédition, de refus de réception de la livraison, ou de défaut d'enlèvement sous 2 semaines de produits mis à disposition, nous nous réservons le droit de facturer les frais de garde et/ou de re-livraison consécutifs à ce refus.

#### • RECLAMATIONS - RETOURS

Toute réclamation pour non-conformité doit être faite dans les 3 jours qui suivent la réception des produits.

L'avis concernant ce retour ne sera établi que si la marchandise retournée présente le non-fonctionnement décrit comme cause de retour, sans dommages annexes, et que si elle est correctement emballée et référencée.

Notre responsabilité reste limitée à la fourniture seule des produits de remplacement (l'échange ou le remplacement des produits) ou au complément des produits, sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande ou à des dédommagements liés à des temps de pose, immobilisations, coûts de transport, coûts de gardiennage, de location d'engins, etc.

Aucun retour de produits ne sera accepté sans notre accord préalable et express. En cas de retour accepté par notre société, le retour devra être fait, dans tous les cas, vers notre unité de production, au plus tard dans les trente jours de la livraison, par le transporteur choisi par notre société.

Le client ne peut pas prendre seul la décision de détruire ou de jeter un composant/produit considéré comme défectueux. Sauf autorisation particulière de SàRL VOLALUX, aucun avoir ne pourra être établi sans retour préalable du produit concerné.

Les dossiers de SAV en cours ne pourront servir de prétexte à refuser le paiement d'une facture antérieure et les réclamations ne suspendent pas le paiement des marchandises concernées.

#### • GARANTIE

La garantie des produits est fonction des normes techniques françaises en vigueur au jour de la livraison. La garantie ne peut jouer qu'à condition d'une réclamation dans le délai ci-dessus.

Le client bénéficie pour l'ensemble des produits d'une garantie de deux ans à compter de la livraison contre tous vices de matière et de fabrication (Art. 1792-3 du code Civil). Le client est tenu d'apporter la preuve de ces défauts ou vices. La garantie est limitée à la fourniture gratuite de pièces nécessaires à la réparation ou au remplacement de pièces prouvées défectueuses. Notre

garantie cesse de plein droit dès lors que notre client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de 20 jours francs à partir de sa découverte.

Sont exclus les défauts dus :

- à une utilisation anormale, même passagère,
- à un stockage défectueux,
- à une manipulation incorrecte avant ou après montage,

- à une pose non conforme aux règles de l'art et aux normes en vigueur,
- à des coups ou rayures après la mise en place et pendant la durée du chantier,
- à un défaut d'entretien,
- à l'usure normale,
- à des modifications ou remplacements des pièces d'origine sans notre accord.

SàRL VOLALUX ne prend jamais en charge la conséquence d'un produit posé sans respecter la notice de pose et/ou les obligations imposées par les normes en vigueur. Les systèmes motorisés ne seront garantis qu'à la condition, pour l'installateur, d'avoir souscrit un contrat d'entretien reprenant les prescriptions de notre livret d'entretien.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie indiquée ci-dessus ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie initial.

Cas particuliers :

- Compte tenu du principe de fonctionnement d'un rideau métallique, aucune garantie de la tenue dans le temps de la peinture sur le tablier n'est possible.
- Les couleurs (palette RAL ou FJI ou autre) sont données à titre indicatif et sont sujettes à des variations de lots, de bains, de référentiels.

- Revêtement des portails aluminium : Celui-ci sera considéré comme normal si, de face, à une distance de 3 mètres, avec un angle oblique de 60° environ, sans rayonnement direct du soleil, sans éclairage classique non dirigé, observé pendant 30 secondes, le revêtement des surfaces significatives (essentielle pour l'aspect et l'utilisation) ne présente aucune rugosité excessive, ligne de coulure, bulle, inclusion, cratère, boursoufflure.
- Les technico-commerciaux de SàRL VOLALUX peuvent éventuellement participer, en support d'un installateur, à des interventions de réglage ou d'analyse, mais sans aucune responsabilité, le chantier concerné restant sous la responsabilité pleine et entière de l'installateur.

#### • RESPONSABILITE

Les croquis de montage et suggestions de nos catalogues et documentations figurent à titre purement indicatif. Ils ne constituent pas un élément du contrat et n'engagent pas notre responsabilité. Il appartient par conséquent au client, sous sa seule responsabilité, de s'assurer avant utilisation que les produits conviennent au type de réalisation et aux conditions d'emploi

particulières auxquelles il les destine. Par ailleurs, nul ne pourra se prévaloir, pour l'attribution d'indemnité ou l'établissement de responsabilité, de l'opposition ou des observations éventuelles d'un organisme de contrôle dans le montage et l'installation des produits.

#### • OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT

L'ouverture d'un compte client est faite après acceptation par le client des conditions générales de vente. L'acceptation doit être signée et tamponnée par une personne habilitée à engager l'entreprise, sans aucune modification.

Le dossier d'ouverture de compte est accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) de la banque domiciliaire des règlements, d'un extrait du registre du commerce et des sociétés (K bis), du numéro SIRET, d'un certificat d'immatriculation au registre des métiers.

#### • PAIEMENTS

Les conditions de règlement indiquées sur nos devis au accusés de réception de commande ou, à défaut, mentionnées au sein des présentes conditions générales de vente, sont seules valables quelles que soient celles figurant sur les commandes du client. Notre acceptation expresse de modalités de paiement différentes ne peut apporter dérogation aux autres clauses des présentes conditions générales de vente notamment à la clause attributive de juridiction et à la clause de réserve de propriété. Un acompte par chèque de 50% est demandé pour la première commande.

Sauf stipulation contraire mentionnée au sein de notre devis ou accusé de réception de commande, les paiements se feront à 30 jours fin de mois, sous réserve de l'acceptation du dossier par notre organisme d'Assurance Crédit. En cas de refus de la part de cet organisme, le règlement sera immédiatement exigible à la commande, exclusivement par virement bancaire. Les paiements se feront par lettre de change relevé (LCR) remise directement en banque. Tout autre moyen de paiement (chèque, traite acceptée, virement) pourrait entraîner la facturation de frais de gestion qui apparaîtraient directement sur chaque facture.

Sans préjudice de nos autres droits, tout défaut ou retard de paiement emportera application (i) de pénalités de retard équivalentes au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points, exigibles à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et (ii) de frais de gestion et de traitement de l'incident de paiement équivalents à 20% du montant impayé et qui ne sauraient être inférieurs à 150 Euros.

En outre, et notamment en cas de retard dans l'exécution de son obligation de paiement, le client sera, si nous l'estimons utile, déchu du terme pour tous les paiements à

intervenir qui deviendront immédiatement exigibles, nonobstant l'application des montants précités et ce, sans préjudice de nos autres droits. En ce sens et notamment, nous pourrions de plein droit, procéder à la résolution de la vente, sans préavis ni formalité outre une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant au client la résolution de la vente, étant entendu que toute somme déjà versée restera acquise à titre de dommages et intérêts.

En cas d'incident de paiement ou de retard de paiement, les ordres en cours ou à venir pourront être suspendus ou annulés, malgré toute convention antérieure et sans préjudice de tout autre recours. Un paiement d'avance ou un paiement comptant ou des garanties de paiement pour les ordres en cours ou à venir pourront être demandés.

#### • RESERVE DE PROPRIETE

Les produits livrés et factures demeurent notre propriété jusqu'à leur complet paiement. Il est néanmoins expressément stipulé que l'acheteur sera responsable de la garde des produits dès leur mise à disposition.

Notre Société pourra, unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client qui s'engage à laisser libre accès à ses entrepôts, chantiers ou autres, veillant à ce que l'identification des produits de la société soit toujours possible.

Le client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les produits livrés, mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, le client s'engage à nous avertir immédiatement pour nous permettre d'exercer éventuellement notre droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement ou de liquidation judiciaires.

#### • PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation par le client de toute marque ou logo nous appartenant est strictement limitée à la désignation de réalisations mettant en œuvre exclusivement et en totalité nos produits. Cette restriction s'applique à toute communication écrite ou orale.

Il est rappelé qu'en application du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, totale ou partielle, de nos documentations sans notre consentement est illicite.

#### • CONTESTATIONS

De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élevaient entre les parties à l'occasion de leurs relations commerciales, l'application l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente, au Tribunal de Commerce de Fréjus, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

**SARL VOLALUX - Zac des Ferrières - 83 490 Le Muy**  
Siret 503 761 678 00013 APE 25.12Z S.A.R.L au capital de 172 500 euros  
Tél : 09.63.59.47.68 Fax : 04.94.81.56.68 [administratif@volalux.fr](mailto:administratif@volalux.fr)

Date

Signature Cachet Commercial